

On s'abonne à Lyon, chez :
 THÉODORE PITRAT, Libraire,
 rue du Pérat;
 V^e BARREAU, rue S.t Dominique;
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n^o 20;
 Et chez tous les Directeurs de
 Poste.

Echo de L'Univers,

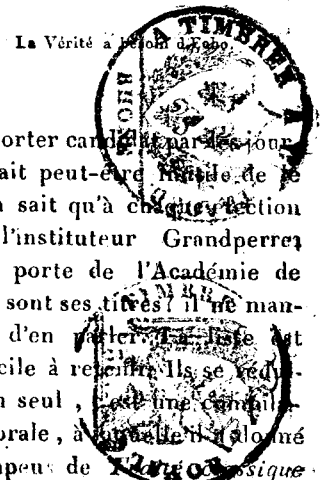
Journal

L'Écho de l'Univers paraît :
 Les Mardi, Vendredi et Di-
 manche.

Le PRIX ;
 Trois Mois, 7 fr.
 Six Mois, 13
 Un An, 24
 1 fr. de plus, par trimestre
 pour l'Étranger.

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.



LYON, 21 MAI 1826.

Un incident bizarre, quoiqu'assez ordinaire, a troublé un instant le concert de mercredi. L'annonce de l'*Angelus* a été suivie d'un carillon complet à grande sonnerie, parti du clocher de Saint Pierre, sur les huit heures; une des fenêtres de la salle de la Bourse était ouverte. Aussitôt dans son impatience, par un excès de zèle paternel, l'un des spectateurs a fermé la croisée brusquement et avec fracas. Tous les regards se sont tournés du côté où se manifestait un pareil bruit, et l'on a vu avec étonnement que M. *** , dont la demoiselle était l'une des cantatrices, avait réellement cassé les vitres. M. le Maire est sorti de la salle à l'instant même, et quelques minutes après les cloches avaient cessé de se faire entendre, d'après l'invitation de ce Magistrat.

—Le directeur Singier a donné, jeudi dernier, au bénéfice des indigens, une représentation extraordinaire. On nous a assuré que deux autres concerts pour le même objet, seront successivement donnés. Il serait à désirer que le jeune Litz fut prié d'y concourir. L'éclat de son talent contribuerait à attirer la foule et à rendre ces réunions plus fructueuses.

—On dit que le directeur de nos théâtres a permis l'ouverture de la salle de spectacle, qu'on construit à la Croix-Rousse, à condition que le cinquième de la recette serait versé dans sa caisse. Les travaux seront terminés le 15 juil-

let. Cette salle doit être fermée irrévocablement aussitôt que le Grand-Théâtre sera r'ouvert.

—Un vieux proverbe l'a dit : *La vérité seule nous offense*. Il paraît que nous avons mis le doigt sur la plaie, quand nous avons signalé la vaine ostentation et l'esprit de parti qui se faisaient remarquer dans certaines quêtes, et quand nous avons sollicité des secours pour les pauvres ouvriers, et pour les victimes de l'incendie de S.t-Paul. Quel crime odieux! Nous avons osé dire qu'en apportant un peu moins d'éclat dans la pratique des bonnes œuvres, ces dernières n'en auraient que plus de mérite; enfin, nous avons manifesté le désir que le montant des collectes parvint à sa véritable destination. Croirait-on qu'on ose encore entretenir le Public, dans l'*Eclair* d'hier, de l'emploi que nous avons pu faire du billet qu'on nous a adressé pour le concert de mercredi? On pousse la trivialité, jusqu'à imprimer que nous avons probablement vendu notre billet. Nous respectons trop nos lecteurs, et nous-mêmes, pour descendre dans la lice et nous débattre avec des bienfaiteurs de tréteaux, qui emploient des formes dignes de leur nouvelle profession.

—L'Académie de Lyon va disposer de deux places vacantes dans son sein. L'une d'elles nous rappelle une perte vivement sentie, parce qu'il est plus que difficile de la réparer; nous voulons parler de M. Monier, qui était membre de cette compagnie littéraire. Un seul individu se met sur les rangs; un

seul se fait porter candidat pour les fonctions. Il serait peut-être difficile de le nommer. On sait qu'à chaque élection nouvelle, l'instituteur Grandperret frappe à la porte de l'Académie de Lyon. Quels sont ses titres? Il n'en manque jamais d'en présenter une liste courte et facile à reconnaître. Ils se réduisent à un seul, c'est une candidature professorale, à laquelle il a obtenu le nom pompeux de *l'Académie musicale de littérature*. Nous connaissons une institution où cet ouvrage est en honneur et en vogue; ce pensionnat est situé à S.t-Clair. Il est vrai que le chef de l'établissement est l'auteur même du *Traité*. Si l'élection tant désirée procure à ce dernier le modeste fauteuil de province, qu'il sollicite depuis si long-tems, la liste académique sera complète, et rien de plus. Toutefois, si le candidat proposé, succède à M. Monier, il trouvera dans son prédécesseur des exemples de modestie et de science, qu'il ne lui sera pas inutile de consulter.

—La fille Elisabeth Rozier, âgée de 52 ans, employée dans les lingeeries de l'Hôtel-Dieu, a été trouvée morte dans son domicile, le 14 de ce mois.

—La collection du cabinet d'histoire naturelle du palais S.t-Pierre, vient de s'accroître de cent-cinquante oiseaux du Bengale. On annonce qu'elle doit s'enrichir encore de la réunion d'autres objets précieux.

—Le 18 de ce mois, la Cour royale a reçu le serment de M. Cuillibert, avocat-général, nommé pour rempla-

cer M. Monier. Le chef du parquet a saisi cette occasion de répandre quelques fleurs sur la tombe du Magistrat dont la Cour et le Barreau ont récemment d'ploré la perte.

— C'est samedi prochain, 27 mai, que la Cour royale, 1^{re} et 4^e Chambres réunies, doit faire comparaître devant elle l'éditeur responsable du *Journal du Commerce*, qui s'est rendu appellant, comme nous l'avons dit, du jugement rendu, par le Tribunal de police correctionnelle, dans l'affaire relative à l'arrestation du sieur Potalier, chaudronnier à Lyon.

ALBUM LYONNAIS.

— La représentation qui a eu lieu, jeudi dernier, au bénéfice des pauvres de la ville, et des incendiés de St.-Paul, n'a pas produit, à beaucoup près, les mêmes résultats que le Concert de la veille. La salle n'était remplie qu'à moitié; on n'avait pas même pris la précaution de placer, à la porte, des bassins pour recueillir les offrandes des spectateurs. Nous laissons à nos Abonnés le soin de faire les réflexions que cette coupable indifférence pourra leur suggérer. Décidément, il faut *habiter la Morée* pour inspirer quelque pitié à certains Français.

— Après quelques réflexions sur le mauvais état des quais de St-Benoît et de St-Vincent, si fréquentés à Pâques et à la Pentecôte, lors de la promenade de l'île-Barbe, on lit, dans un journal, ces mots en toutes lettres : *La foule des promeneurs à pied est assez bête pour s'exposer à être écrasée à chaque instant.* Cette locution grossière peut exprimer la pensée de ceux qui hantent les cabarets dans ces jours de fête. Est-ce à cette espèce d'Abonnés que le journaliste a voulu s'adresser ? Dans tous les cas, il est difficile d'être lu par la bonne compagnie, quand on fait usage d'un style aussi trivial.

— Nous nous sommes félicités d'avoir contribué, par nos réflexions sévères, à déterminer MM. les Commissaires du concert au profit des Grecs, à faire, pour leurs concitoyens malheureux, ce qu'ils avaient cru ne devoir qu'à des étran-

gers. L'un de ces MM. nous a adressé, suivant l'usage adopté pour les journalistes, une carte d'entrée, que nous nous sommes empressés d'accepter, afin de contribuer, autant qu'il était en notre pouvoir, à cette bonne œuvre, que nous avons annoncée en invitant nos concitoyens à y coopérer. Nous ne pensions pas qu'une démarche aussi naturelle, de la part de ces MM., pût cacher un piège. *L'Eclaireur* nous l'apprend, dans son N° du 18 mai. Une lettre signée *un des Commissaires du Concert*, et adressée au rédacteur, nous a signalé comme ayant reçu *un billet gratis*. Ce reproche passe les bornes du style polémique : on pourrait le qualifier autrement. Il y a tout-à-la-fois, dans ce procédé, et perfidie et grossièreté. Nous vous respectons trop pour répondre à des attaques qui décèlent un si mauvais ton. Des injures parties de si bas ne sauraient nous atteindre. Nous savons maintenant quelle est la réponse que nous devons faire aux envoyés et aux cadeaux de ces Messieurs : *Timeo Danaos et dona ferentes*. Toutefois il était loin de notre pensée que l'esprit de parti pût faire ainsi sortir un gazetier des bornes de toutes les convenances.

— Une ordonnance de Police, du 20 avril dernier, dispose, en termes formels, dans son article 2, que les *Décroteurs* seront munis d'une autorisation et d'une médaille. Pour rendre cette idée, une Feuille publique de cette ville dit que ces artistes en chaussure *seront décorés d'une médaille* : ce sont ses propres expressions. Il y a plus que de l'indécence à parler ainsi. Quel terme emploiera donc le journaliste, quand il voudra parler d'un Chevalier, d'un individu décoré de la Croix-d'Honneur ou de St.-Louis ? C'est blesser sans motifs, et par irréflexion, sans doute, une classe honorable et distinguée de la société, en mettant les *Décroteurs*, pour ainsi dire, sur la même ligne.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

— Vingt-cinq Prélats de différens Sièges ont envoyé leur adhésion aux

principes de la dernière déclaration du Clergé qui était déjà souscrite par quarante cinq Archevêques ou Evêques.

— Nous avons annoncé que les frères Franconi avaient été chargés de dresser un jeune cheval, pour le duc de Bordeaux. Ils se sont acquittés de cette honorable mission, avec le talent qu'on leur connaît ; ils viennent de faire la remise de ce cheval au jeune Prince, en présence de sa Mère et de toute la Cour, qui ont prodigué les plus justes encouragemens à l'habileté de ces célèbres écuyers.

— L'Eglise de la Sorbonne a toujours été le lieu de la sépulture de la famille de Richelieu. Le corps du dernier membre de cette illustre famille, ancien président du conseil des Ministres, va y être transporté. Une cérémonie imposante doit accompagner cette translation.

— Des lettres particulières de Rome annoncent une nouvelle qui ne sera pas sans importance dans les circonstances actuelles ; c'est la promotion de M. l'abbé de La Mennais au Cardinalat.

— L'abbé Royer, chevalier de Malte, a été reçu membre de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille. Le *Journal de la Méditerranée* rend compte de sa réception. Cet abbé a prononcé un discours, dont le sujet pouvait avoir un attrait de circonstance. Il a réfuté le grief habituel des ennemis de la Religion, qui soutiennent que les prêtres s'opposent par système au progrès des lumières. M. le chevalier Regnis, procureur du Roi, et président de l'Académie, a répondu au Récipiendaire.

— La duchesse de Florida, veuve du roi de Naples, décédée l'année dernière, n'a pas survécu long-tems à son royal époux. Elle vient de mourir, dans une de ses terres, en Italie. Elle ne portait pas le titre de reine, parce qu'elle n'appartenait pas à une famille royale, et qu'elle avait été épousée *de la main gauche*, comme la seconde femme du roi de Prusse, qui prend le titre de princesse de Hatzfeld.

— Un Lyonnais a un commandement supérieur dans les troupes égyptiennes.

Il a pris le nom de *Soliman-Bey*, et s'est fait mahométan, à l'exemple du héros du 18 brumaire, Les journaux en ont long-tems parlé, en le désignant comme colonel, et en l'appelant *Selves*. Aujourd'hui l'on donne sur son compte quelques renseignemens rectifiés qui sont loin d'être encore complètement exacts. Sève, et non *Selves*, est le fils aîné d'un ancien maître-méunier, de notre ville, qui possédait, il y a 25 ans, un moulin sur le Rhône. Sève père existe encore à Lyon. Il a perdu son second fils, et il ne subsiste, dit-on, que des secours que lui tend le premier. Il était auparavant dans un état voisin de la détresse. Sève est né dans nos murs, et n'a guère plus de 40 ans. Un de nos collaborateurs l'a connu dans les premières années de son enfance. Il s'enrôla de bonne heure, et ne fut jamais ni colonel, ni même chef d'escadron. Sa vie aventureuse le conduisit en Egypte, où il s'attacha bientôt à la maison du vice-roi, qui le nomma chef de ses écuries. Son séjour dans cette contrée remonte à une époque antérieure aux événemens de 1815, dans lesquels il n'a pu par conséquent jouer aucun rôle. Il rendit quelques services à des négocians français. Plus tard, il occupa un emploi actif dans l'armée égyptienne, où il devint instructeur: il n'était pas alors question de l'expédition de la Grèce. Il est aujourd'hui l'adversaire de Fabvier. Nous ne pouvons donner aucune idée positive de ses talens militaires. Au surplus, il nous a paru étonnant qu'on s'occupât de ce Français plutôt que de tant d'autres, puisqu'il est loin d'être le seul qui ait pris du service dans les armées turques.

VARIÉTÉS.

MÉMOIRES de G. J. Ouvrard, sur sa vie et ses diverses opérations financières, ornés du fac simile d'une lettre de M. le duc de Richelieu, première partie (1).

(Troisième et dernier article.)

Le compte que nous nous sommes chargés de rendre des Mémoires de M. Ouvrard serait incomplet, si nous ne donnions une légère idée de son fameux acte de société avec le Roi d'Es-

(1) Se vend à Lyon, au cabinet de lecture de madame Durval, place des Célestins.

pagne Charles IV, et des plans de finances et de crédit qu'il essaya de proposer au Prince de la Paix, afin de ramener la prospérité au sein de la Monarchie espagnole.

On se rappelle que le frère de M. Ouvrard s'était embarqué en 1800 pour le Nouveau-Monde, avec la mission de toucher, à la Trésorerie de Mexico, 4 millions de piastres dus pour l'approvisionnement de la flotte d'Espagne à Brest. M. Ouvrard jeune était encore chargé d'explorer les Deux-Amériques, et de recueillir tous les renseignemens possibles sur les productions, l'industrie et le commerce de ces contrées. Les Mémoires qu'il rédigea sur les différens objets soumis à son investigation, firent voir à M. Ouvrard le parti merveilleux qu'on pouvait tirer d'un tel pays, en combinant avec habileté les moyens d'exploitation; et pour servir les intérêts de l'Espagne, de l'Europe même, autant que les siens propres, il entame alors des propositions. Il fait comprendre à Sa Majesté Catholique l'immense avantage qu'il y aurait, pour Elle et pour ses sujets, d'introduire dans tous les ports du Nouveau-Monde les marchandises et les denrées d'Europe nécessaires à la consommation du pays, et d'en exporter toutes les productions territoriales et industrielles. Le Roi d'Espagne, ainsi que le Prince de la Paix, sentent l'extrême importance des vues profondes de M. Ouvrard, et Sa Majesté catholique se hâte de signer avec lui un acte de société pour toute la durée de la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre.

En vertu de cet acte, toutes les licences nécessaires pour l'expédition des bâtimens de l'Europe, dans les Deux-Amériques, sont aussitôt mises à la disposition de la Société, et les parties contractantes conviennent que les bénéfices qui surviendront seront partagés également et par moitié. Quel dommage que la mauvaise tête ou l'injustice de Napoléon Bonaparte aient fait échouer de si vastes et de si beaux projets!

Mais ce n'est pas tout: pendant son séjour en Espagne, M. Ouvrard avait observé la situation déplorable des finances et des peuples de cette intéres-

sante monarchie; il avait vu qu'une population de moines et de mendians n'était à peu près bonne à rien, et qu'un sage Prince ne devait tirer sa gloire et sa force que du travail et du génie de ses sujets. L'Espagne est, à ses yeux; sans agriculture, sans commerce, sans industrie, sans un sou; la masse des propriétés languit dans les mains d'un clergé depuis trop long-tems protecteur insensé de la paresse et de l'ignorance; il conçoit le hardi projet de changer ce misérable état de choses, et il fait entrevoir au Gouvernement espagnol les ressources assurées que lui présentent les biens du Clergé pour restaurer son trésor et améliorer le sort de la nation; il propose donc de s'emparer de la presque totalité de ces biens, de les mettre en vente et de créer par là de nouveaux propriétaires; mais, afin d'éviter toute injustice, il propose en même tems la création d'une dette publique en Espagne avec amortissement, et de rembourser le Clergé de la vente de ses biens en inscriptions de rentes sur le grand-livre. « Ces moyens, » dit-il, ne dépouillaient personne; » ils appelaient de nouveaux proprié- » taires sans réduire les anciens à l'in- » digence. »

Le plan de M. Ouvrard n'était pas entièrement nouveau. S'emparer des biens de l'Eglise pour venir au secours de l'Etat est une opération qui s'est vue très-souvent. Sous le gouvernement de Charles Martel, toutes les propriétés du Clergé passèrent entre les mains des gens de guerre, afin de les encourager plus fortement à combattre les Sarrasins et à les rejeter au-delà des Pyrénées. Charlemagne, voulant indemniser le Clergé de la perte de ses biens, institua la *dîme*: quelques concessions de propriétés suivirent encore cet acte de justice, mais ce ne fut que sous les Croisades que le Clergé parvint à récupérer les richesses immenses dont il avait été dépouillé par le valeureux chef des Carlovingiens.

Depuis les Croisades, plusieurs Congrégations monastiques, en France, ont été supprimées, et leurs biens distribués ou vendus au profit de l'Etat. Sous le règne de l'empereur Joseph II, la vente d'une foule de propriétés ecclésiastiques, en Allemagne, est venue

grossir les trésors de l'Empire; et quand l'infortuné Louis XVI convoqua les Etats généraux du Royaume, afin d'arriver au moyen de combler le déficit existant dans les finances, la grande majorité des cahiers des Bailliages et Sénéchaussées portaient expressément qu'une partie des Congrégations religieuses serait supprimée et ses biens vendus. Ceux-là sont bien coupables, et doivent être considérés comme les seuls vrais révolutionnaires, qui ont été plus loin que les hommes honnêtes chargés de la rédaction des cahiers; leur exécutable audace a fait évanouir en un moment et les vœux bienfaisants du Prince et les espérances de la Nation.

Il paraît que, sur la fin du règne de Louis XIV, il a été un instant question de s'emparer d'une partie des biens des Communautés religieuses. Dans une petite brochure satirique, du reste, très-ingénieuse et très-plaisante, intitulée : *Pluton maltôtier*, et imprimée à Rotterdam en 1710, l'année après la représentation de la comédie de *Turcaret*, l'auteur anonyme attribue au célèbre financier *Bourvalais* un plan de finances de l'exagération la plus épouvantable, et dont l'exécution, en grande partie, a cependant eu lieu dans les jours calamiteux de notre révolution. En voici les dispositions principales :

« Faire fondre toutes les cloches du Royaume comme des pièces superflues, et qui ne servent qu'à rompre la tête au public, et, de ce métal, sans oublier le cheval de bronze, non plus que toutes les autres statues, dont les places publiques sont remplies, et qui ne servent qu'à amuser les étrangers, en faire battre de bonne monnaie pour le bien de l'Etat.

» S'emparer de tous les biens des Moines et des Religieuses, de même que de tous les grans Bénéficiers, leur laissant simplement la subsistance et le vêtement; et, pour les consoler de cette réforme, leur permettre de se marier, à condition d'élever les enfans mâles pour en faire des soldats.

» Mettre bas tous les carrosses, berlines et chaises de tout le Royaume, et employer tous les chevaux pour

» l'artillerie, sans rien rembourser aux propriétaires, leur accordant seulement la permission d'aller à pied dans tous les endroits où ils ont à faire.

» Supprimer toutes les charges du Royaume sans aucun remboursement, et en créer de nouvelles.

» Supprimer toutes les Universités et Collèges, comme lieux inutiles, qui n'occupent que des fardeaux et des poules mouillées.

» Enfin abattre toutes les forêts du Royaume; ne permettre à personne d'avoir de l'argenterie; faire tout porter à la monnaie, jusqu'aux cuillers et aux fourchettes, pour être convertis en bonnes espèces.

Entre le plan attribué à *Bourvalais* et celui de M. Ouvrard, la différence est grande, et nous ne sommes pas surpris de l'espérance qu'avait le grand financier de notre époque de le voir adopter même par le St.-Siège.

Après l'éclatante disgrâce du célèbre *Fouquet*, il nous semble que M. Ouvrard doit se consoler des persécutions qu'il a essayées, et qu'il fera très-bien de prendre en patience celles qu'il essuie encore. Le riche et puissant *Bourvalais*, son compatriote, a peut-être été plus maltraité que lui. En butte, pendant tout le cours de sa carrière financière, aux sarcasmes des faiseurs de pamphlets, de chansons et d'épigrammes, il s'est vu, sous la régence, et sur ses vieux jours, enfermé d'abord à la Conciergerie, ensuite dans l'affreuse tour de Montgommery; possesseur de la plus grande partie de la province de Brie, du superbe château de Champs-sur Marne, et du bel hôtel occupé maintenant, sur la place Vendôme, à Paris, par Mgr. le Garde-des-Sceaux, il a vu toutes ses propriétés saisies, et il a été sur le point d'en être entièrement dépouillé; il a même eu la douleur de voir un prêtre de St.-Sulpice, nommé *Rey*, sous le nom duquel il avait essayé de cacher un malheureux petit contrat de 500 mille francs sur la ville de Paris, le dénoncer dans la vue d'une récompense de 100 mille francs, qu'il eut la bassesse de recevoir. Tout finit cependant par s'arranger; on ne

put s'empêcher de convenir que les services de *Bourvalais* avaient été plus d'une fois grandement utiles à l'Etat, et moyennant une taxe de 4 millions 400 mille francs qu'il paya, dit-on, de fort bonne grâce, un arrêt du Conseil, en date du 5 septembre 1718, le rétablit dans tous ses biens. Si, pour le même prix, M. Ouvrard peut voir la fin des persécutions et des tracasseries qui jusqu'ici n'ont cessé de le poursuivre, tout le monde lui conseillera d'imiter l'exemple de son confrère et compatriote *Bourvalais*.

ANNONCES.

Vente par autorité de justice.

36. Lundi prochain, vingt-deux mai (1826), à commencer à huit heures du matin, il sera procédé, sur la principale place de Marché de la commune de la Guillotière, et au-devant de l'église dudit lieu, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, de meubles et effets consistant en commodes, glaces, poêle, fauteuil, chaises, quinquet, garde-manger, tables, vaisselle, nappes, serviettes, draps, bêche, pioche, fourche et autres objets; le tout saisi au préjudice des mariés Mure et Debaille, de ladite commune de la Guillotière.

Les objets seront vendus argent comptant.
Signé GARNOD.

AVIS.

34. Le jeune Liszt, pianiste, est arrivé à Lyon, comme nous l'avons annoncé. Il se propose de donner un Concert vocal et instrumental, mardi 23 mai, à la salle de la Bourse.

On pourra se procurer des Billets chez les principaux marchands de Musiques. *Le prix est de 5 francs.*

AVIS.

35. On a perdu, samedi 20 mai, une clé de porte de magasin, on est prié de la rapporter au bureau de l'Echo de l'Univers.

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 18 Mai.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 95 f. 85 c. 75 c. 80 c. 75 c. 80 c.
Quatre 1/2 p. o/o J. du 22 Mars,
Trois pour cent, 64 f. 65 f. 85 c. 80 c. 85 c. 80 c. 64 f. 75 c. 80 c.
Annuités à 4 pour o/o. J. du 22 décembre 1105 f.
Action de la banque,
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril,
Rente de Naples, 72 fr. 80 c. 85 c. 70 c.
Rente d'Espagne,
Emprunt royal d'Espagne, 1825. Jouis. de Janvier 1826. — 44 1/2 5/8.
Emprunt d'Haiti,

THÉÂTRE.

Frédéric digne du Trône, ou Caroline et Storm. — Les Arrêts forcés. — Le Corrégidor ou les Contrebandiers.